



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 AVRIL 2012



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 10 avril 2012, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-Claude CANO à Alain CACALY – Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE à Andrée LIGONNET – Jean-Paul MOREL à David CICALA – Isella DE MARCO à Sophie BAUDOIN – Rahma KHADRAOUI à Christophe CASADEI – Fabienne ALPHONSINE à Thierry VACHON – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à Nicole MAUCLAIR – Grégory COIN à Brigitte PIGEYRE – Véronique SORIANO à Grégory ESTREMS – Isabelle BALLEST à Stéphane JEANNET

Absents : Bénédicte KREBS – Franck FERRANTE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné

DELIB 2012.04.16 16

OBJET : Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) – approbation de la programmation 2012 et autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat et des collectivités

Madame Andrée LIGONNET, Adjointe déléguée au développement social rappelle que la commune a signé le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (Cucs). Cette contractualisation sur les questions de développement social urbain est désormais liée à une géographie prioritaire.

La politique de la ville ne se substitue pas aux politiques de droit commun, mais les complète notamment pour les territoires prioritaires. Les finalités d'intervention de la politique de la ville se sont construites autour de trois axes :

1. Travailler à la réduction des inégalités et concourir à l'égalité des chances
2. Donner une priorité forte aux territoires les plus fragilisés
3. Favoriser la participation des habitants et la mobilisation des acteurs

En 2011 un avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale a permis la prolongation du dispositif sur 3 ans 2011-2014.

Les priorités de l'Etat pour 2012 sont :

- l'accès à l'emploi et le développement économique
- l'accès aux droits, la citoyenneté et la prévention de la délinquance.
- La réussite éducative et formation

La programmation soumise aux financeurs pour cette année 2012 est présentée ci-dessous.

Les actions retenues par le comité de pilotage du CUCS sont les suivantes :

- **Forum Jeune**

Subvention demandée à L'Etat (Acse) : 2500 €

- **Levez les freins à l'emploi**

Subvention demandée à la CAPI : 6550 €

- **Jardins familiaux, pédagogiques et d'insertion**

Subvention demandée au Conseil Régional : 5 000 €

Subvention demandée au Conseil Général : 2 000 €

- **Accompagnement des publics dans l'accès au soin :**

Subvention demandée à la CAPI : 2500 €

Il est nécessaire d'autoriser le Maire à solliciter les financeurs pour obtenir une subvention pour chacune de ces actions tel que cela a été défini en Comité de Pilotage du CUCS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les orientations communales du CUCS pour l'année 2012**
- **AUTORISE le Maire à solliciter et signer les dossiers de demandes de subventions auprès de l'Etat, du Conseil Général, du Conseil Régional et de la CAPI**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 17 avril 2012.

Publication le 17 avril 2012.



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.